



Communiqué de presse

30 septembre 2020

Le Conseil d'Administration de Paris 2024 acte les grands principes de la revue de concept des Jeux Olympiques de Paris 2024

Réuni ce mercredi 30 septembre 2020 sous la présidence de Tony Estanguet, le Conseil d'Administration de Paris 2024 a adopté les grandes orientations travaillées depuis plusieurs mois par le comité d'organisation et l'ensemble des acteurs du projet. Témoinnant d'une vision commune, et d'une même volonté de construire des Jeux adaptés au monde de l'après Covid-19, les décisions prises vont permettre de dégager des marges de manœuvre budgétaires, tout en confortant les fondamentaux de Paris 2024, notamment l'ancrage du projet en Seine-Saint-Denis.

Optimiser le projet de Paris 2024, tout en préservant son ADN

Dans un contexte exceptionnel marqué par une forte incertitude, les acteurs de Paris 2024 prennent leurs responsabilités pour dégager des marges de manœuvre budgétaires. Paris 2024 se donne ainsi les moyens de tenir son engagement de maîtrise du budget, afin de rester dans l'enveloppe initiale de 3,8 milliards d'euros, tout en préservant ce qui fait l'ADN de ses Jeux :

- L'ambition environnementale, avec notamment la division par deux des émissions carbone par rapport aux précédentes éditions ;
- L'utilité sociale du projet, et son ancrage en Seine-Saint-Denis ;
- Le sport et les athlètes au cœur du projet, avec une célébration du sport unique, au cœur des plus beaux sites de France

Paris 2024 a donc engagé une revue de projet afin d'agir sur trois leviers d'optimisation : le nombre de sites de compétition, les niveaux de services proposés pendant les Jeux, les sites hors compétition. C'est sur le premier levier, relatif à l'aménagement des sites de compétition, que le Conseil d'Administration a rendu aujourd'hui ses arbitrages.

Privilégier les sites existants

Invité à délibérer sur le principe d'une meilleure utilisation des sites déjà existants, le C.A. a pris acte des décisions suivantes :



- La suppression de deux sites temporaires – le Stade Aquatique et l’Arena Le Bourget – ayant pour conséquence le déplacement de la Natation et des finales de Water-Polo à Paris La Défense Arena, et le déplacement du Volley-ball dans un site existant ;
- La suppression du Stade Jean-Bouin, ayant pour conséquence le déplacement du Rugby à 7 au Stade de France ;
- L’utilisation du Stade Pierre-Mauroy (Lille) en configuration Arena ;
- L’optimisation de la configuration du site de la Concorde ;
- Le transfert du site d’escalade au Bourget et la création d’un site pérenne en héritage dont le projet sera étudié avec l’ensemble des acteurs concernés
- La réduction du nombre de stades de football, avec un passage de 8 à 7 stades ;
- La confirmation du site de la Colline d’Elancourt pour accueillir les épreuves de VTT ;
- L’optimisation du concept des Jeux Paralympiques, en s’appuyant sur le concept olympique révisé.

Ces différentes options seront ensuite soumises à la validation définitive des Fédérations Internationales, du CIO et de l’IPC avec lesquels le dialogue est constant.

La place de la Seine-Saint-Denis confirmée

Ce concept révisé conforte la place centrale de la Seine-Saint-Denis dans le projet. Le territoire conserve le même nombre d’épreuves olympiques, tout en faisant l’économie de deux sites temporaires sans dimension d’héritage.

Les échanges réguliers avec l’ensemble des acteurs ont même permis d’aller un cran plus loin en termes d’équipement légué, puisqu’un site pérenne supplémentaire sera construit et laissé en héritage.

Ces décisions confortent les choix forts faits depuis la candidature pour installer les Jeux au cœur de la Seine-Saint-Denis. C’est en effet dans ce département que seront construits les Village des athlètes et des médias, qui seront ensuite transformés en logements ; et le Centre Aquatique Olympique, qui sera légué à la population, aux publics scolaires et aux clubs. C’est en Seine-Saint-Denis que se déroulera notamment l’épreuve reine de l’athlétisme. C’est enfin sur ce territoire que Paris 2024 installera son futur siège.

Avec plus de 80% des investissements publics de la SOLIDEO fléchés sur le département, soit près 1 milliard d’euros, la Seine-Saint-Denis demeure le premier bénéficiaire des Jeux de Paris 2024.

Des décisions structurantes en matière d’héritage

Déterminé à agir pour répondre aux enjeux de la période actuelle, et à léguer un héritage utile au mouvement sportif et à la société, le C.A. a également arrêté les principes directeurs du fonds de dotation de Paris 2024. Fruit d’une mobilisation collective inédite, ce fond vise à renforcer l’impact social du sport, en accompagnant des porteurs de projets nationaux et locaux qui font du sport un outil d’innovation sociale.

Le C.A. a également validé la création de l’Académie, l’organisme de formation officiel de Paris 2024, pour permettre à tous les membres impliqués dans l’organisation des Jeux (salariés, volontaires, prestataires) de développer les connaissances et les compétences nécessaires à la réussite de l’événement, et de valoriser les acquis de cette expérience. Créée en collaboration avec le CNOSF et le CPSF, l’Académie Paris



2024 contribuera également à enrichir la performance du mouvement sportif, en lui léguant en héritage un dispositif complet de formation.

Enfin, le CA a validé les orientations de la stratégie responsable des achats de Paris 2024. Pour 100% des achats effectués par le comité d'organisation, soit 2,5 milliards d'euros de marchés, cette stratégie vise à privilégier les entreprises qui innovent dans le domaine social et environnemental. Au cœur de ses principes, l'économie circulaire, pour encourager l'éco-conception, limiter le gaspillage et prendre en compte la fin de vie ou la transition post-Jeux de l'ensemble des produits, contribuer à la neutralité carbone des Jeux et au respect de l'environnement. La stratégie responsable des achats valorisera également les propositions qui vont dans le sens l'inclusion économique des publics vulnérables, ou encore de la création de valeur économique, sociale et environnementale pérenne sur les territoires.

Contacts presse Paris 2024

Alexandre VILLEGER – +33 7 50 97 37 32 – avilleger@paris2024.org

Christophe PROUST – +33 6 21 60 32 69 – cproust@paris2024.org

Mathilde RENOIR – +33 6 10 86 57 96 – mrenoir@paris2024.org

Anne-Solène ROUDEL – +33 6 73 07 87 61 – asroudel@paris2024.org

Paris 2024

Le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024 a pour mission, dans le respect du contrat de ville hôte signé entre le Comité International Olympique (CIO), le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) et la Ville de Paris, de planifier, d'organiser, de financer et de livrer les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris en 2024.

Les Jeux Olympiques et Paralympiques sont le premier événement sportif au monde avec un impact médiatique incomparable. Ils rassemblent 10 500 athlètes olympiques et 4 350 paralympiques, provenant respectivement de 206 et 182 délégations réparties sur les cinq continents. Ils sont suivis par plus de 13 millions de spectateurs et 4 milliards de téléspectateurs du monde entier à travers plus de 100 000 heures de diffusion TV. Ils constituent, parmi tous les événements mondiaux sportifs, économiques ou culturels, un événement inégalé, dont la puissance démultiplie les impacts.

Créé en janvier 2018, Paris 2024 est présidé par Tony Estanguet, triple champion olympique et membre du CIO. Il est administré par un Conseil d'Administration (CA), qui réunit l'ensemble des membres fondateurs du projet : le CNOSF, la Ville de Paris, l'Etat, la Région Île-de-France, le CPSF, la Métropole du Grand Paris, le Conseil départemental de Seine Saint-Denis et des représentants des collectivités locales concernées par les Jeux.

Accéder aux contenus Paris 2024

<http://www.paris2024.media>

Login : media-paris2024 - Mot de passe : mediaaccess

Partenaires Mondiaux



Partenaires Premium



Partenaire Officiel

